VILLE DE BRUXELLES

Développement urbain
Direction Planification stratégique et opérationnelle
Climat et Ville en transition

STAD BRUSSEL

Stadsontwikkeling
Directie strategische en operationele planning
Klimaat en stad in transitie

Réf. Farde e-Assemblées : 2633528

N° OJ : **110**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Octroi subside Les Cuisines Bruxelloises.- Projet de nouveau logiciel de prise de commande.

Le Conseil communal,

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles dans son nouveau Plan Climat adopté le 12 décembre 2022, visant à diminuer de 55% les émissions sur son territoire d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone pour 2050 ;

Considérant l'ambition de la Ville de Bruxelles inscrite dans son Plan Climat d'accompagner la durabilisation des Cuisines Bruxelloises (qui livrent plus de 5,5 millions de repas par an) et de diminuer le gaspillage alimentaire ;

Considérant le projet des Cuisines Bruxelloises de créer un nouveau logiciel de prise de commande auprès de ses bénéficiaires (écoles, crèches, hopitaux, homes) ;

Considérant que l'objectif de ce nouveau logiciel est de gagner en agilité sur les commandes pour que celles-ci correspondent au mieux aux besoins des bénéficiaires ;

Considérant les quantités de gaspillage alimentaire qui seront évitées via ce nouvel outil de prise de commande plus dynamique ;

Considérant l'adéquation entre l'atteinte des objectifs du Plan Climat de la Ville de Bruxelles et la mise en oeuvre du projet de nouveau logiciel ;

Considérant la demande des Cuisines Bruxelloises de disposer d'un subside de 30.000,00 EUR pour participer au développement de l'outil ;

Considérant que la liquidation de ce subside se fera dans le respect des conditions suivantes :
-20%: Lancement du projet
-80%: après présentation des justificatifs de dépenses liés au projet.

Considérant que l'association a transmis l'ensemble des documents requis pour l'octroi du subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête:

Article 1 :
L'octroi d'un subside de 30.000,00 EUR à l'asbl "Les Cuisines Bruxelloises" pour participer au financement du développement d'un nouvel outil de prise de commande qui permettra de réduire les quantités de gaspillage alimentaire est adopté.

Article 2 :
L'engagement et la liquidation de la dépense à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2024 sont adoptés.

Article 3 :
Le financement de la dépense par la trésorerie est adopté.

Article 4 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :